

FLASH EDT

27/06/2019

Publication du rapport du CGAAER : Zones intermédiaires

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation avait donné pour mission au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux de lancer une étude sur les « zones intermédiaires » de notre territoire national.

Les zones intermédiaires correspondent à une bande diagonale sur le territoire hexagonal allant de la Lorraine aux Charentes. L'agriculture dans ces zones se caractériserait par une tendance plus marquée à l'agrandissement des exploitations lié au moindre rendement des cultures dans les sols de cette zone et par une problématique de simplification des assolements face au risque de déficit de réserve hydrique.

Ces éléments justifient une approche ciblant ces exploitations afin d'accompagner le changement durable de pratiques sur l'ensemble d'un système d'exploitation et d'améliorer sur le long terme leurs performances économiques, sociales, environnementales et sanitaires.

La mission confiée par le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation au CGAAER a eu pour but d'analyser et de définir des critères objectifs et robustes, de sorte à permettre aux exploitations de s'adapter et de retrouver de la visibilité.

La FNEDT a été auditionnée et aujourd'hui nous nous félicitons du travail réalisé. En effet le message que nous voulions faire passer a bien été pris en considération et a surtout été compris par le comité en charge de la réalisation du rapport. A savoir que les ETA se positionnent clairement comme un levier et que la problématique de l'exploitant agricole qui réalise de la prestation de service doit être réglementairement et statutairement clarifiée.

Pour télécharger le rapport :

<https://agriculture.gouv.fr/telecharger/99494?token=0baa0f04178d6b92cf5da18638ef593d>

Contact : a-orban@e-d-t.org